



VILLE de COUBRON
Seine-Saint-Denis

République Française
Liberté-Egalité-Fraternité

ex 5 registre

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300159-20230420-028-23-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/04/2023

Affichage : 29/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

COMMUNE DE COUBRON



DECISION DU MAIRE n° :028-23

Objet : **ATTRIBUTION DU MARCHE D'APPEL D'OFFRES N°20221103 -Fourniture et livraison de denrées alimentaires pour la cuisine centrale municipale de la commune de Coubron.**

Le Maire de Coubron,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU le Code de la Commande Publique,

VU la délibération n°20/013 du 17 juin 2020, portant délégation du conseil municipal au maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales, notamment en son alinéa 4°/pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU la délibération n°20/017 du 17 juin 2020, portant désignation des membres de la commission d'appel d'offre (CAO),

CONSIDERANT l'engagement de la commune à vouloir conserver la préparation des repas en liaison chaude par sa cuisine centrale municipale, située 19 rue Raoul Larche,

CONSIDERANT que cet établissement est nécessaire et essentiel au rayonnement de la commune par le choix de la fabrication en locale des repas scolaires, périscolaires, crèche collective, club 3^{ème} âge, repas à domicile, fêtes et cérémonies, etc.

Compte tenu de l'évaluation financière et de l'approvisionnement en besoin de denrées alimentaires, la commune a pour objectif de dégager :

D'une part des économies selon les achats de produits à cours fluctuants, et d'autre part d'offrir une grande diversité selon la saisonnalité des denrées alimentaires influant dans la conception des menus, avec le concours indispensable de fournisseurs de tous types d'alimentation ;

Et enfin, à accomplir et respecter la réglementation sur la loi EGALIM et autres décrets en vigueur,

CONSIDERANT l'avis d'appel public à la concurrence publié au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP), et au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) le 20/12/2022 sous le n° de référence 22-167619, et sur le site de l'acheteur public www.coubron.fr sous le n° de consultation n°208802 publié le 20/12/2022, relatif à la :

Fourniture de denrées alimentaires pour la cuisine centrale municipale de la commune de Coubron, décomposé sur 12 lots comme décrit ci-dessous :

- Lot 1 : Légumes et fruits surgelés
- Lot 2 : Produits de la mer surgelés
- Lot 3 : Viandes surgelées
- Lot 4 : Préparations élaborées surgelées
- Lot 5 : Viandes fraîches sous vide
- Lot 6: Epiceries, conserves, pâtes sèches
- Lot 7 : Produits de crèmeries
- Lot 8 : Pains et viennoiseries
- Lot 9 : Charcuteries sous vide
- Lot 10 : Fruits et légumes frais
- Lot 11 : Boissons
- Lot 12 : Produits végétaux frais ou surgelés

CONSIDERANT le Dossier de Consultation des Entreprises,

CONSIDERANT le procès-verbal d'ouverture des plis, qui conclut notamment sur l'absence de remise d'offres sur le lot n°9 : charcuteries sous vide,

CONSIDERANT le rapport d'analyse des offres, qui conclut notamment sur une offre inacceptable du lot n°12 : Produits végétaux frais ou surgelés, par la Ste POMONA Passion Froid,

CONSIDERANT le procès-verbal d'attribution du marché, de la Commission d'Appel d'Offres,

CONSIDERANT, que les meilleures réponses aux besoins sont celles des fournisseurs suivants :

- Lot n°1 : Légumes et fruits surgelés : à POMONA Passion Froid Chilly Mazarin, ZA du Moulin à vent- rue des Mares Juliennes -91385 Chilly Mazarin (siège), POMONA Passion Froid St Ouen - PA des béthunes-4 rue du palmer – CS 69639- Saint Ouen l'Aumône 95064 Cergy Pontoise Cedex (exécutant), pour un montant de commande annuelle simulée d'après le BPU à : 17 601,36 € H.T.
- Lot n°2 : Produits de la mer surgelés : à POMONA Passion Froid Chilly Mazarin, ZA du Moulin à vent- rue des Mares Juliennes -91385 Chilly Mazarin (siège), POMONA Passion Froid St Ouen - PA des béthunes-4 rue du palmer – CS 69639- Saint Ouen l'Aumône 95064 Cergy Pontoise Cedex (exécutant), pour un montant de commande annuelle simulée d'après le BPU à : 18 102,90 € H.T.
- Lot n°3 : Viandes surgelées : à POMONA Passion Froid Chilly Mazarin, ZA du Moulin à vent- rue des Mares Juliennes -91385 Chilly Mazarin (siège), POMONA Passion Froid St Ouen - PA des béthunes-4 rue du palmer – CS 69639- Saint Ouen l'Aumône 95064 Cergy Pontoise Cedex (exécutant), pour un montant de commande annuelle simulée d'après le BPU à : 5 120,51 € H.T.
- Lot n°4 : Préparations élaborées surgelées : à POMONA Passion Froid Chilly Mazarin, ZA du Moulin à vent- rue des Mares Juliennes -91385 Chilly Mazarin (siège), POMONA Passion Froid St Ouen - PA des béthunes-4 rue du palmer – CS 69639- Saint Ouen l'Aumône 95064 Cergy Pontoise Cedex (exécutant), pour un montant de commande annuelle simulée d'après le BPU à : 9 909,31 € H.T.
- Lot n°5 : Viandes fraîches sous vide : à LE COMPTOIR DU FRAIS, 6 rue Sainte Claire Deville 60550 Verneuil en Halatte, pour un montant de commande annuelle simulée d'après le BPU à : 67 606,34 € H.T.
- Lot n°6 : Epicerie, conserves, pâtes sèches : à CERCLE VERT, Z.A -54 rue Saint Roch -95260 Beaumont Sur Oise, pour un montant de commande annuelle simulée d'après le BPU à : 31 792,83 € H.T.
- Lot n°7 : Produits de crèmeries : à LA NORMANDIE A PARIS, Zone industrielle de la poudrette, 36 allée de Luxembourg 93320 Les Pavillons-sous-bois, pour un montant de commande annuelle simulée d'après le BPU à : 49 385,10 € H.T.
- Lot n°8 : Pains et viennoiseries : à SAS AZOUNI, 7 rue du Pressoir à Coubron 93470, pour un montant de commande annuelle simulée d'après le BPU à : 14 737,10 € H.T.
- Lot n°10 : Fruits et légumes frais : à POMONA TERREAZUR IDF WISSOUS, 3 avenue du Docteur Ténine – CS 80038 – 92184 Antony Cedex (Siège) - 2 rue de la Croix brisée – ZAC Haut de Wissous II – 91320 Wissous (exécutant), pour un montant de commande annuelle simulée d'après le BPU à : 13 181,41€ H.T.
- Lot n°11 : Boissons : à PRO A PRO, 18 rue André Petit – 45120 Chalette S/Loing, pour un montant de commande annuelle simulée au BPU à : 5 535,08 € H.T.

CONSIDERANT, que les accords-cadres sont à conclure pour une période initiale de 12 mois à compter de leur notification, et reconductible expressément 3 fois sans excéder une durée totale de 48 mois,

Pour ces motifs :

DECIDE

Article 1: D'ATTRIBUER ET DE SIGNER l'accord -cadre du Lot n°1: Légumes et fruits surgelés: à POMONA Passion Froid Chilly Mazarin, ZA du Moulin à vent- rue des Mares Juliennes -91385 Chilly Mazarin (siège), POMONA Passion Froid St Ouen - PA des béthunes-4 rue du palmer – CS 69639- Saint Ouen l'Aumône 95064 Cergy Pontoise Cedex (exécutant), pour des prestations retenues sur son offre et aux tarifs appliqués selon le bordereau des prix unitaires (BPU) du marché.

Article 2: D'ATTRIBUER ET DE SIGNER l'accord -cadre du Lot n°2: Produits de la mer surgelés: à POMONA Passion Froid Chilly Mazarin, ZA du Moulin à vent- rue des Mares Juliennes -91385 Chilly Mazarin (siège), POMONA Passion Froid St Ouen - PA des béthunes-4 rue du palmer – CS 69639- Saint Ouen l'Aumône 95064 Cergy Pontoise Cedex (exécutant), pour des prestations retenues sur son offre et aux tarifs appliqués selon le bordereau des prix unitaires (BPU) du marché.

Article 3: D'ATTRIBUER ET DE SIGNER l'accord -cadre du Lot n°3: Viandes surgelées: à POMONA Passion Froid Chilly Mazarin, ZA du Moulin à vent- rue des Mares Juliennes -91385 Chilly Mazarin (siège), POMONA Passion Froid St Ouen - PA des béthunes-4 rue du palmer – CS 69639- Saint Ouen l'Aumône 95064 Cergy Pontoise Cedex (exécutant), pour des prestations retenues sur son offre et aux tarifs appliqués selon le bordereau des prix unitaires (BPU) du marché.

Article 4: D'ATTRIBUER ET DE SIGNER l'accord -cadre du Lot n°4: Préparations élaborées surgelées: à POMONA Passion Froid Chilly Mazarin, ZA du Moulin à vent- rue des Mares Juliennes -91385 Chilly Mazarin (siège), POMONA Passion Froid St Ouen - PA des béthunes-4 rue du palmer – CS 69639- Saint Ouen l'Aumône 95064 Cergy Pontoise Cedex (exécutant), pour des prestations retenues sur son offre et aux tarifs appliqués selon le bordereau des prix unitaires (BPU) du marché.

Article 5: D'ATTRIBUER ET DE SIGNER l'accord -cadre du Lot n°5: Viandes fraîches sous vide: à LE COMPTOIR DU FRAIS, 6 rue Sainte Claire Deville 60550 Verneuil en Halatte, pour des prestations retenues sur son offre et aux tarifs appliqués selon le bordereau des prix unitaires (BPU) du marché.

Article 6: D'ATTRIBUER ET DE SIGNER l'accord -cadre du Lot n°6: Epicerie, conserves, pâtes sèches: à CERCLE VERT, Z.A -54 rue Saint Roch -95260 Beaumont Sur Oise, pour des prestations retenues sur son offre et aux tarifs appliqués selon le bordereau des prix unitaires (BPU) du marché.

Article 7: D'ATTRIBUER ET DE SIGNER l'accord -cadre du Lot n°7: Produits de crèmeries: à LA NORMANDIE A PARIS, Zone industrielle de la poudrette, 36 allée de Luxembourg 93320 Les Pavillons-sous-bois, pour des prestations retenues sur son offre et aux tarifs appliqués selon le bordereau des prix unitaires (BPU) du marché.

Article 8: D'ATTRIBUER ET DE SIGNER l'accord -cadre du Lot n°8: Pains et viennoiseries: à SAS AZOUNI, 7 rue du Pressoir à Coubron 93470, pour des prestations retenues sur son offre et aux tarifs appliqués selon le bordereau des prix unitaires (BPU) du marché.

Article 9: D'ATTRIBUER ET DE SIGNER l'accord -cadre du Lot n°10: Fruits et légumes frais: à POMONA TERREAZUR IDF WISSOUS, 3 avenue du Docteur Ténine – CS 80038 – 92184 Antony Cedex (Siège) - 2 rue de la Croix brisée – ZAC-Haut de Wissous II – 91320 Wissous (exécutant), pour des prestations retenues sur son offre et aux tarifs appliqués selon le bordereau des prix unitaires (BPU) du marché.

Article 10: D'ATTRIBUER ET DE SIGNER l'accord -cadre du Lot n°11: Boissons: à PRO A PRO, 18 rue André Petit – 45120 Chalette S/Loing, pour des prestations retenues sur son offre et aux tarifs appliqués selon le bordereau des prix unitaires (BPU) du marché.

Article 11 : DIT que les accords-cadres sont conclus pour une période initiale de 12 mois à compter de leur notification, et reconductible expressément 3 fois sans excéder une durée totale de 48 mois.

Article 12 : PRECISE que les dépenses y afférentes sont inscrites au budget communal de l'exercice considéré.

La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance sous la forme d'un donner acte.

Un extrait en sera affiché sur les panneaux administratifs en mairie et publié au registre des décisions municipales.

Ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur Le Préfet de la Seine Saint Denis, à M. le Trésorier Principal de la SGC du Raincy, et aux entreprises susnommées.

Fait à Coubron le : 20 avril 2023

Le Maire de Coubron,
Conseiller Régional d'Ile de France
Vice-président du Grand Paris Grand Est

Ludovic TORO

